



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle

Deuxième groupe d'opposition



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle

Deuxième groupe d'opposition

TABLE DES MATIÈRES

Opposition officielle

Question 61	Nombre de cadres.....	1
Question 62	Nombre d'ETC et prévisions.....	3
Question 63	Nombre et pourcentage d'employés affectés à la vérification, à la perception fiscale et à la récupération fiscale	5
Question 65	Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.....	7
Question 67	Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.....	9
Question 69	Contrebande de tabac.....	11
Question 71	Lutte à l'évasion fiscale	13
Question 72	Vérificateurs fiscaux	15
Question 73	Nombre d'inspecteurs et masse salariale s'y rattachant	17
Question 74	Montant investi pour le développement des services électroniques.....	19
Question 75	Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours	21
Question 76	Taux de roulement du personnel.....	23
Question 77	Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire	25
Question 78	Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet	27
Question 79	Effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire.....	29
Question 80	Nombre et nature des plaintes reçues par mois.....	31
Question 81	Lutte contre la planification fiscale abusive	33
Question 82	Comité ACCES construction	35
Question 83	Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires du « crédit de droits remboursable pour perte » par région administrative.....	37
Question 84	Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires pour les allocations du secteur minier	39
Question 85	État de situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine	41
Question 86	Ventilation par année et par minerai des droits miniers payés et impayés.....	43
Question 87	Répartition des inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques par région.....	45
Question 88	Liste de toutes formations, conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès, autres activités pour les inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques	47
Question 89	Nombre d'inspecteurs, d'inspections et de constats d'infraction pour le secteur de l'hébergement touristique.....	49

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Question 90	Nombre de signalements, de ressources et de constats d'infraction ainsi que le montant des constats d'infraction des lieux d'hébergement illégal.....	51
Deuxième groupe d'opposition		
Question 1	Liste des concours de recrutement	55
Question 2	Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions	59
Question 3	Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés	61
Question 4	Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010 et nouvelles mesures mises en place.....	63
Question 5	Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditatives émises en vertu du programme du MERN.....	65
Question 6	Données compilées par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés	67
Question 10	Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement	71
Question 11	Bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique.....	73
Question 12	Dépenses liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique	75
Question 13	Revenus fiscaux bruts amassés par la taxe sur l'hébergement touristique	77
Question 14	Nombre d'infractions constatées aux lois dont Revenu Québec est chargé de l'application	79
Question 15	Nombre de constats d'infractions émis à l'égard des lois appliquées par Revenu Québec et leur valeur monétaire	81
Question 16	Taux effectif d'imposition sur le revenu	83
Question 19	Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de revenus préremplies	85
Question 21	Nombre d'enquêteurs de Revenu Québec en service pour faire respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb, contraventions délivrées et montant des amendes récoltées.....	87
Question 22	Contrôles de conformité fiscale effectués dans le milieu de la coiffure depuis 2014	89
Question 27	Déboursés et mesures visant la conformité fiscale des détenteurs de cryptomonnaie	91
	Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite	93



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle



QUESTION 61

Nombre de cadres au ministère et pourcentage par rapport au nombre total d'employés.

RÉPONSE

Taux d'encadrement

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre de cadres ¹	727
Nombre d'effectifs ²	12 214
Taux d'encadrement	6,0 %

1. Le nombre de cadres représente tous les effectifs (630, 640, 825 et 826) en lien d'emploi avec Revenu Québec. Cela inclut les cadres occasionnels, les préretraites, les congés sans traitement et les invalidités.
2. Le nombre d'effectifs représente tous les effectifs en lien d'emploi avec Revenu Québec, incluant les étudiants et stagiaires.



QUESTION 62

Nombre d'ETC ainsi que les prévisions pour 2026-2027. Prévisions de départ à la retraite et plan de remplacement.

RÉPONSE

Effectif

	2025-2026 prévision
Effectif (en ETC)	11 934

**QUESTION 63**

Nombre et pourcentage d'employés affectés à :

- a) la vérification;
- b) la perception fiscale;
- c) la récupération fiscale.

RÉPONSE

Effectif de Revenu Québec (effort par activité en ETC)¹

	2025-2026	
	prévision	pourcentage
Revenu Québec (en ETC)	11 934	100,0 %
Vérification	2 479	20,8 %
Recouvrement fiscal	1 127	9,4 %
Récupération fiscale ²	3 271	27,4 %

1. Les efforts par activité excluent les heures liées à des absences.

2. La prévision de 3 271 ETC en récupération fiscale inclut la prévision de 2 479 ETC de la vérification.



QUESTION 65

Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.

RÉPONSE

Perception des taxes

	2025-2026 prévision
Effectif (en ETC)	3 508,2



QUESTION 67

Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.

RÉPONSE

Perception des taxes du Québec

	2025-2026 prévision
Coût	268,1 M\$



QUESTION 69

Concernant la contrebande de tabac en 2025-2026, indiquez, par région administrative :

- a) le nombre de personnes attitrées à la lutte contre la contrebande de tabac;
- b) le nombre de saisies de produits de contrebande ainsi que la valeur des saisies;
- c) le nombre d'inspections pour le contrôle de la contrebande;
- d) le nombre et le montant des amendes distribuées pour la lutte contre la contrebande.

RÉPONSE

- a) Le nombre de personnes affectées à la lutte à la contrebande de tabac et la ventilation par région découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.
- b) L'ensemble des saisies de tabac a été effectué dans le cadre du programme ACCES Tabac par les divers corps policiers. À cet effet, Revenu Québec agit à titre de poursuivant. La valeur totale des saisies en tabac s'élève à 11,9 M\$ pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025.

TABLEAU 1
Résultat des inspections

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre d'inspections réalisées par Revenu Québec	270

TABLEAU 2
Résultat des poursuites¹

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre de condamnations ² par type de personnes	
Individus	2 128
Sociétés	26
Montant des amendes ²	10 537 323 \$

- 1. Les résultats des poursuites incluent les dossiers d'inspection et d'enquête de Revenu Québec ainsi que les dossiers provenant des corps policiers.
- 2. Le nombre de condamnations et le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.



QUESTION 71

Concernant la lutte à l'évasion fiscale veuillez fournir :

- a) Le nombre d'ETC rattachés à la lutte contre l'évasion fiscale, veuillez ventiler par catégorie d'emploi;
- b) Nombre d'inspections faites dans les entreprises du Québec, veuillez ventiler par code SCIAN;
- c) Montant des amendes distribuées;
- d) Les sommes totales récupérées;
- e) Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse versus les coûts relatifs à cette utilisation;
- f) Évolution du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une contestation, ainsi que l'évolution des coûts relatifs à ces oppositions;
- g) Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations ainsi que le délai de traitement moyen.

RÉPONSE

TABLEAU 1
Effectif en contrôle fiscal¹

	2025-2026 prévision
Effectif (en ETC)	3 271

1. Les effectifs comprennent les enquêteuses et les enquêteurs, les inspectrices et les inspecteurs ainsi que les vérificatrices et les vérificateurs. La répartition de ceux-ci découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

TABLEAU 2
Inspections réalisées par Revenu Québec, par secteur d'activité

	2025-2026 au 31 janvier
Carburant	829
Entreprises de services monétaires	1 024
Hébergement touristique	2 319
Restauration et bars	6 090
Tabac	270
Transport rémunéré de personnes	903
Total	11 435



TABLEAU 3
Amendes émises par Revenu Québec¹

	2025-2026 au 31 janvier
Amendes	23,1 M\$

1. Inclut l'ensemble des résultats de poursuites pénales impliquant une loi dont l'application est confiée au ministre du Revenu du Québec.

Revenu Québec ne dispose d'aucune information sur les encaissements relatifs aux amendes découlant de plaidoyers de culpabilité sans paiement et aux amendes prononcées par la cour. La responsabilité de la perception des amendes est assumée par le Bureau des infractions et des amendes relevant du ministère de la Justice.

TABLEAU 4
Somme récupérée pour l'ensemble des activités de contrôle fiscal

	2025-2026 au 31 janvier
Somme récupérée	4 067,6 M\$

TABLEAU 5
Résultats des activités en Indices de richesse

	2025-2026 au 31 janvier
Somme récupérée	28,2 M\$
Ressources utilisées (en ETC)	16,7
Ressources utilisées ¹	1,6 M\$

1. Ce montant a été calculé en se basant sur le salaire moyen des unités opérationnelles impliquées dans ce programme.

TABLEAU 6
Dossiers ayant fait l'objet d'une contestation

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre d'entrées de dossiers d'opposition	5 124
Coûts relatifs au traitement des dossiers d'opposition	12,4 M\$

TABLEAU 7
Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations et délai de traitement moyen

	2025-2026 au 31 janvier
Décisions maintenues	57,7 %
Délai de traitement ¹	
Décisions en 6 mois ou moins – Complexité faible ou moyenne	92,6 %
Décisions en 12 mois ou moins – Complexité élevée	92,5 %

1. Le nombre de jours requis pour résoudre une opposition inclut le temps compris à partir de l'enregistrement du dossier jusqu'à la communication de la décision, mais exclut le délai attribuable à la personne opposante pour fournir toute information qu'elle juge nécessaire pour traiter son opposition.



QUESTION 72

Concernant les vérificateurs fiscaux :

- a) nombre d'embauches;
- b) nombre d'heures moyennes de formation;
- c) nombre de départs (ventilé par raison du départ);
- d) nombre d'années d'expérience dans le domaine.

RÉPONSE

TABLEAU 1
Embauche du personnel en vérification fiscale

	2025-2026
Nouveau personnel embauché	11

TABLEAU 2
Formation du personnel en vérification fiscale

	Année civile 2025 au 31 décembre
Nombre moyen de jours de formation ¹ du personnel en vérification fiscale ²	6,1

1. Tous les types de formation sont pris en compte.

2. Les membres du personnel pris en compte sont ceux qui travaillent dans des unités directement liées aux activités de vérification.

À noter que les nouveaux membres du personnel en vérification fiscale reçoivent en moyenne entre 34 et 38 jours de formation lors de leur embauche selon les secteurs de vérification.

TABLEAU 3
Départs du personnel en vérification fiscale chez le personnel régulier

Raison du départ	2025-2026 au 31 janvier
Retraite	39
Démission	22
Exercice du droit de retour dans la fonction publique	-
Autre	7
Total	68

d) Revenu Québec n'est pas en mesure d'indiquer le nombre d'années d'expérience dans le domaine pour le personnel en vérification fiscale.



QUESTION 73

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'Agence du revenu et de la masse salariale s'y rattachant.

RÉPONSE

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs et masse salariale pour toutes les activités d'inspection

	2025-2026 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	67,6
Masse salariale	5 433,5 k\$



QUESTION 74

Montant investi pour le développement des services électroniques en 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE

Montant investi par Revenu Québec pour le développement des services électroniques

	2025-2026 au 31 janvier
Montant investi	3 344,3 k\$



QUESTION 75

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours en 2025-2026.

RÉPONSE

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours

	2025-2026 au 31 janvier
Pourcentage des déclarations de revenus des particuliers reçues électroniquement et traitées dans un délai de 14 jours	99,8 %



QUESTION 76

Taux de roulement du personnel.

RÉPONSE

Taux de roulement du personnel régulier, excluant les retraites

	2025-2026 prévision
Taux de roulement	1,4 %



QUESTION 77

Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire.

RÉPONSE

Délai de traitement d'une nouvelle demande relative à une pension alimentaire¹

	2025-2026 au 31 janvier
Délai moyen (en jours)	20

1. Dans sa *Déclaration de services à la clientèle*, Revenu Québec s'engage à traiter 80 % des nouvelles demandes dans un délai de 30 jours depuis le 1^{er} avril 2025.



QUESTION 78

Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.

RÉPONSE

Taux de régularité du versement des pensions alimentaires¹

	2025-2026 au 31 janvier
Taux	74,1 %

1. Un des objectifs fondamentaux du Programme de perception des pensions alimentaires est d'assurer la régularité des paiements. Le taux représente la proportion des créanciers ayant reçu leur pension courante à temps et en entier.



QUESTION 79

Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire par année.

RÉPONSE

Programme de perception des pensions alimentaires

	2025-2026 prévision
Effectifs (en ETC)	892



QUESTION 80

Nombre et nature des plaintes reçues par mois en 2025-2026.

RÉPONSE

Nombre de demandes d'intervention et plaintes recevables reçues au Bureau de la protection des droits de la clientèle de Revenu Québec pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, selon la nature de la demande ou de la plainte

Nature	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juil. 2025	Août 2025	Sept. 2025	Oct. 2025	Nov. 2025	Déc. 2025	Janv. 2026	Total
Traitement de dossiers	65	65	47	47	50	58	52	57	34	44	519
Délais	19	18	22	19	23	16	15	7	10	24	173
Qualité des services	10	12	9	6	7	6	10	7	8	12	87
Relations avec la clientèle	5	2	1	1	4	3	3	5	2	2	28
Confidentialité	2	3	1	0	1	0	0	0	1	2	10
Accessibilité	8	21	11	17	8	18	6	11	5	11	116
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	109	121	91	90	93	101	86	87	60	96	934



QUESTION 81

Concernant la lutte contre la planification fiscale abusive, effectifs de la direction, budget, nombre de dossiers traités et montant récupéré.

RÉPONSE

Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre de personnes faisant partie du Groupe	168
Budget	19,7 M\$
Montant des avis de cotisation délivrés	
Planification fiscale agressive ¹	536,4 M\$
Divulgations volontaires	78,1 M\$
Total	614,5 M\$

1. Dans le domaine de la planification fiscale agressive, Revenu Québec a émis 499 avis de cotisation auprès de 191 contribuables.



QUESTION 82

Concernant le comité ACCES construction, effectifs, budget, et nombre d'interventions.

RÉPONSE

Revenu Québec participe au comité ACCES construction qui constitue l'un des moyens de lutter contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction en assurant une meilleure cohérence gouvernementale et en favorisant l'échange d'information.

Nombre de visites effectuées sur un chantier

	2025-2026 au 31 janvier
Interventions avec la Commission de la construction du Québec	752
Interventions avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	580
Interventions avec la CNESST et la Régie du bâtiment du Québec dans le secteur de la rénovation résidentielle	244

Par ailleurs, les moyens et les ressources déployés par Revenu Québec par secteur d'activité découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.



QUESTION 83

Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires du « crédit de droits remboursable pour perte » pour 2025-2026 en ventilant par région administrative.

RÉPONSE

Crédit de droits remboursable pour perte demandé par les exploitants miniers

	2025-2026 au 31 janvier
Montant accordé	6,9 M\$
Nombre de bénéficiaires	74

La Loi sur l'impôt minier n'oblige pas les exploitants miniers à déclarer leur région administrative lorsqu'ils demandent le crédit. Par conséquent, la ventilation par région administrative des sommes totales investies et du nombre de bénéficiaires n'est pas disponible.

Une répartition de l'investissement minier par régions administratives du Québec est toutefois disponible sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante :

[Répartition de l'investissement minier par régions administratives du Québec, 1997-2024](#)



QUESTION 84

Sommes totales investies et nombre de bénéficiaires pour :

- a) allocation additionnelle pour une mine située dans le Nord québécois;
- b) allocation pour amortissement;
- c) allocation pour exploration;
- d) allocation pour aménagement et mise en valeur avant production;
- e) allocation pour aménagement et mise en valeur après production;
- f) allocation pour traitement.

RÉPONSE

Crédit de droits remboursable pour perte demandé par les exploitants miniers pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026¹

	Nombre de bénéficiaires ²	Montant accordé
Allocation pour exploration	73	5,3 M\$
Allocation pour aménagement et mise en valeur avant production	d. c.	d. c.
Autres allocations	d. c.	d. c.
Total	74	6,9 M\$

d. c. : donnée confidentielle en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale en raison du nombre limité de sociétés concernées.

1. Les allocations pour mine située dans le Nord québécois, pour amortissement, pour aménagement et mise en valeur après production et pour traitement ne sont pas admissibles au calcul du crédit de droits remboursable pour perte. Ces allocations sont des déductions qui servent plutôt à diminuer l'impôt minier payable.
2. Le total du nombre de bénéficiaires ne correspond pas à la somme des bénéficiaires des différentes allocations puisqu'un montant pour plus d'une allocation peut être accordé à un même bénéficiaire.



QUESTION 85

État de situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine.

RÉPONSE

Le nom des exploitants qui contribuent à une fiducie pour l'environnement ainsi que le montant des cotisations qui y sont versées sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'administration fiscale.

**QUESTION 86**

Ventilation des droits miniers payés et impayés en ventilant par année et par minerai exploité pour 2025-2026.
Actions posées pour récupérer ces montants.

RÉPONSE

La Loi sur les mines est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). En vertu de cette loi, le MRNF rend publics la quantité, la valeur du minerai, les droits versés par les sociétés minières titulaires de baux miniers ou de concessions minières ainsi que les redevances provenant des substances minérales de surface. Ces données sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :

[Données sur l'activité minière - ministère des Ressources naturelles et des Forêts \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/ressources-naturelles-et-forets/activite-miniere)

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Revenu Québec est responsable de l'application de la Loi sur l'impôt minier, qui relevait auparavant du MRNF. Les actions entreprises pour récupérer les sommes dues découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.



QUESTION 87

Pour le ministère, fournir la répartition d'inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques par région.

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique ainsi que sa répartition par région découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection

	2025-2026 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	67,6

**QUESTION 88**

Liste de toutes les formations, conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les inspecteurs d'établissements hôteliers et touristiques du ministère au cours de l'année 2025-2026. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE

Dans le cadre des activités d'inspection de Revenu Québec, les inspectrices et les inspecteurs participent notamment à une formation dispensée par l'École nationale de police du Québec (ENPQ). De plus, dans le cadre du programme de formation à l'emploi, elles et ils participent également à des activités de formation diffusées à l'interne de Revenu Québec.

Les dépenses effectuées par Revenu Québec dans le cadre des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique ainsi que le nombre de personnes affectées à ce secteur découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Coûts liés à la formation des inspectrices et des inspecteurs œuvrant dans tous les secteurs d'activités d'inspection de Revenu Québec pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Lieu	Description	Date	Nombre de participants	Montant
ENPQ	Formation en inspection	Du 30 avril au 2 mai 2025	8	14 008 \$
Total				14 008 \$



QUESTION 89

Le nombre d'inspecteurs de Revenu Québec affectés à appliquer la Loi sur l'hébergement touristique, le nombre d'inspections faites et le nombre de constats d'infraction remis en 2024-2025 et en 2025-2026.

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

TABLEAU 1

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection

	2025-2026 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	67,6

TABLEAU 2

Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 319
Nombre d'inspections non conformes	690
Nombre de constats d'infraction signifiés ¹	948
Nombre de condamnations ¹	731
Montant des amendes ¹	2 804 783 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.

**QUESTION 90**

Concernant les lieux d'hébergement illégal depuis 2021-2022 à aujourd'hui (ventilation par année) :

- a) nombre de signalements pour l'hébergement illégal depuis l'entrée en vigueur de la loi;
- b) actions prises par le ministère afin d'enrayer les lieux d'hébergement illégal;
- c) nombre de ressources dédiées au dépistage d'établissements illégaux;
- d) liste des établissements illégaux par région;
- e) nombre de constats d'infraction émis par le ministère et montant des constats d'infraction et prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE

- a) Revenu Québec a la responsabilité d'analyser et de traiter toutes les informations qu'il reçoit de différentes sources internes et externes.

TABLEAU 1

Nombre d'inspections dans le secteur de l'hébergement touristique à la suite de dénonciations

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre d'inspections	274

- b) La loi sur l'hébergement touristique est administrée par le ministère du Tourisme alors que Revenu Québec en assure l'application sur le terrain. Cette loi ne vise pas à mettre fin aux locations à court terme, mais bien à encadrer cette activité légitime.
- c) Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.
- d) Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026, Revenu Québec a réalisé 2 319 inspections dans les établissements d'hébergement touristique des différentes régions du Québec pour s'assurer qu'ils respectent les obligations prévues aux lois et aux règlements applicables. La répartition des résultats par région touristique est mise à jour trimestriellement sur le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante :

[Activités d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique | Revenu Québec](#)



TABLEAU 2

Nombre de constats d'infraction signifiés, nombre de condamnations et montants des amendes dans le secteur de l'hébergement touristique

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre de constats d'infraction signifiés ¹	948
Nombre de condamnations ¹	731
Montant des amendes ¹	2 804 783 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition



QUESTION 1

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année écoulée incluant, pour chacun de ces concours :

- a) le nombre de postes offerts;
- b) le nombre de postulants;
- c) la date;
- d) la nature (concours réservé ou non);
- e) le taux de réussite;
- f) la répartition par région administrative;
- g) la date de la publication des résultats.

RÉPONSE

La liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2025-2026 est présentée dans le tableau qui suit.

L'ensemble des appels de candidatures externes que publie Revenu Québec s'adresse à tous. Au terme du processus de dotation, c'est le statut du candidat sélectionné qui donnera lieu au mouvement (recrutement, affectation, promotion). Un appel de candidatures externe peut vouloir combler un besoin spécifique ou encore constituer un bassin de candidatures dans le but de combler plusieurs postes de même nature durant une période donnée.

Depuis le 2 mars 2021, une approche par recommandation est venue remplacer les seuils de passage et le mode éliminatoire. Toute personne candidate évaluée peut dorénavant être considérée pour un emploi.

Les évaluations se font à la pièce, à des moments différents et en fonction des besoins et des profils recherchés.

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes ²	Région administrative ³
Conseiller en architecture de sécurité	2025-04-07	2025-04-27	1	193	Toutes
Conseiller en audit des technologies de l'information (niveau expert)	2025-04-07	2025-04-27	1	74	03
Technicien en vérification fiscale – Emplois en région	2025-04-07	2025-05-04	10	431	01
Architecte de cybersécurité (niveau expert)	2025-04-14	2025-05-04	1	51	Toutes
Conseiller en gouvernance de l'information (niveau expert)	2025-04-14	2025-05-04	1	151	Toutes
Conseiller en sécurité de l'information	2025-04-14	2025-07-13	1	570	Toutes
Architecte des technologies de l'information (niveau expert)	2025-04-28	2025-05-19	1	112	Toutes
Technicien en inspection	2025-05-12	2025-06-15	35	571	02

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2026-2027
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes ²	Région administrative ³
Enquêteur en informatique judiciaire	2025-05-12	2025-06-22	6	418	03
Vérificateur fiscal dans le domaine des taxes (fournisseurs hors Québec)	2025-06-09	2025-06-29	1	344	13
Conseiller en architecture d'affaires (niveau expert)	2025-06-16	2025-07-06	1	74	Toutes
Conseiller stratégique en gestion de projet (niveau émérite)	2025-07-21	2025-08-24	1	398	Toutes
Spécialiste sectoriel en recherche et développement, en innovation et en propriété intellectuelle (niveau émérite)	2025-07-30	2025-08-24	2	156	Toutes
Chargé de projet en technologies de l'information (niveau expert)	2025-08-18	2025-09-08	1	184	03
Conseiller dans le domaine des planifications fiscales abusives et des paradis fiscaux	2025-09-02	2025-09-22	5	314	06
Avocat plaçant dans le domaine du droit civil ou du droit fiscal	2025-09-15	2025-10-05	2	71	03
Auditeur interne	2025-09-22	2025-10-13	3	452	03
Technicien juridique en droit du travail	2025-09-29	2025-10-19	1	260	Toutes
Technicien en vérification fiscale	2025-10-06	2025-10-26	36	1 276	Toutes
Technicien aux pensions alimentaires	2025-10-14	2025-11-02	6	851	03
Préposé aux renseignements	2025-10-22	2025-11-09	40	2 656	Toutes
Conseiller en éthique (niveau expert)	2025-10-22	2025-11-12	1	209	Toutes
Conseiller en protection des droits de la personne	2025-10-22	2025-11-12	2	471	Toutes

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2026-2027
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date de début d'affichage	Date de fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes ²	Région administrative ³
Conseiller en architecture logicielle	2025-10-27	2025-11-16	1	101	03
Chef de division saisonnier	2025-11-03	2025-11-23	3	128	03
Opérateur à l'impression (emploi de soir)	2025-11-03	2025-11-23	5	159	03
Conseiller en fiscalité	2025-11-10	2025-12-01	2	447	Toutes
Analyste en sécurité de l'information	2025-12-08	2025-01-08	1	535	03
Technicien en recouvrement fiscal	2025-12-15	2025-01-19	50	1 309	Toutes
Analyste-développeur (système central)	2025-12-17	2026-01-19	1	421	Toutes
Technicien juridique	2025-12-17	2026-01-26	8	261	03
Analyste d'affaires et pilotes de système	2026-01-05	2026-01-26	2	422	03
Commis et auxiliaire aux opérations (emploi de courte durée)	2026-01-05	2026-01-26	85	1 387	03
Conseiller en architecture d'affaires	2026-01-05	2026-01-26	1	85	03
Conseiller en communication	2026-01-19	2026-02-09	1	n. d.	03

1. Le nombre de postes offerts est estimé. Les bassins de candidatures sont utilisés afin de combler les besoins actuels et à venir.

2. La mention « n. d. » signifie que l'appel de candidatures est en cours d'affichage en date du 31 janvier 2026. Nous ne possédons pas la donnée à cette date.

3. Toutes les régions administratives du Québec identifiées par un numéro (exemples : 03-Capitale-Nationale, 04-Mauricie et 06-Montréal).



QUESTION 2

Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions. Ventilation depuis 2010 :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABLEAU 1

Estimation des recettes fiscales¹ provenant de successions² par tranche de revenus au 31 janvier 2026

Revenu total (ligne 63)	Année d'imposition 2024
Moins de 50 000 \$	18 260 009 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	8 714 236 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	12 371 535 \$
200 000 \$ ou plus	83 749 194 \$
Total	123 094 974 \$

1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.

TABLEAU 2

Estimation des recettes fiscales¹ récoltées auprès du 1 % des successions² ayant les revenus les plus élevés au 31 janvier 2026

	Année d'imposition 2024
Total	60 887 369 \$

1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.



QUESTION 3

Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés dans l'année. Ventilation depuis 2010 et par secteur :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABLEAU 1
Estimation des recettes fiscales¹ récoltées auprès des contribuables décédés² par tranche de revenus au 31 janvier 2026

Revenu total (ligne 199)	Année d'imposition 2024
Moins de 50 000 \$	14 917 795 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	47 187 621 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	79 380 763 \$
200 000 \$ ou plus	557 741 894 \$
Total³	699 228 074 \$

1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts et cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.
3. Le total peut ne pas correspondre à la somme des parties en raison des arrondis.

TABLEAU 2
Estimation des recettes fiscales¹ récoltées auprès du 1 % des contribuables décédés² ayant les revenus les plus élevés au 31 janvier 2026

Revenu total (ligne 199)	Année d'imposition 2024
Total	348 996 913 \$

1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts et cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.



QUESTION 4

Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010. Nouvelles mesures mises en place dans l'année écoulée.

RÉPONSE

Somme récupérée pour l'ensemble des activités de contrôle fiscal

	2025-2026 au 31 janvier
Somme récupérée	4 067,6 M\$

Nouvelles mesures et mesures mises en place pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 :

Planification fiscale agressive

- Dans le cadre du discours sur le budget 2025-2026, le gouvernement du Québec a annoncé l'instauration d'une obligation de déclarer les biens étrangers détenus à l'extérieur du Canada pour les particuliers, les sociétés de personnes, les sociétés et fiducies résidant au Québec lorsque leur coût total dépasse 100 000 \$ à un moment quelconque de leur année d'imposition ou de leur exercice financier, selon le cas. Cette mesure s'est concrétisée par la création d'un formulaire qui devra être produit pour toute année d'imposition ou exercice financier se terminant après le 30 décembre 2025.

Secteur du camionnage

- En décembre 2025, le gouvernement du Québec a annoncé l'harmonisation des obligations fiscales applicables au secteur du camionnage avec les mesures récemment mises en place par le gouvernement fédéral.
- Pour l'année d'imposition 2025 et les suivantes, toute entreprise du secteur du camionnage qui verse des honoraires (ou d'autres sommes pour services rendus) à une société privée sous contrôle canadien de ce même secteur devra produire un relevé 1 pour celle-ci.
- Cette harmonisation vise notamment à renforcer la conformité fiscale et la transparence, à assurer l'équité entre les entreprises et à protéger les droits des travailleurs dans le secteur du camionnage.

Construction résidentielle

- Lors du discours sur le budget 2025-2026, le ministre des Finances du Québec a annoncé que le gouvernement rendra obligatoire la détention de l'attestation de Revenu Québec pour l'obtention, la modification et le maintien en vigueur d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBO). Cette nouvelle obligation vise à lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction, y compris celui de la rénovation résidentielle. Les travaux sont en cours avec la RBO afin d'élaborer les processus et outils à mettre en place ainsi que pour les modifications législatives qui seront requises.

**QUESTION 5**

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditatives émises en vertu du programme du MERN pour les 10 dernières années et pour la dernière année. Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenus des particuliers :

- a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditatives spécifiques aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique :
- i. 0711 – Extraction du pétrole et du gaz naturel;
 - ii. 0911 – Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel;
 - iii. 0919 – Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel;
 - iv. 0921 – Forage à forfait (sauf pétrole et gaz);
 - v. 0929 – Autres services relatifs à l'extraction minière;
 - vi. 3611 – Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes);
 - vii. 3612 – Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes;
 - viii. 3699 – Autres industries des produits du pétrole et du charbon;
- ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Quel est le montant pour des actions accréditatives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/extérieur du Québec)?
- c) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?
- d) Quelle proportion des montants recueillis en capital-actions par les entreprises émettrices Revenu Québec a-t-il remboursée à titre de crédit d'impôt? Répartir les montants en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet.
- e) Quel est le montant total payé en impôt pour les particuliers et le nombre de particuliers ayant bénéficié des déductions pour frais d'exploration? Ventiler ces données en fonction de l'âge, du revenu total et de la principale source de revenus.

RÉPONSE

Voir les tableaux présentés à la page suivante.


TABLEAU 1

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives au 31 janvier 2026

	Année d'imposition
	2024
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur (ligne 241)	113 015 721 \$
Déduction pour frais d'exploration engagés au Québec donnant droit à une déduction additionnelle (ligne 250, code 09)	209 307 548 \$
Déduction additionnelle relative aux ressources québécoises (ligne 287, code 04)	57 312 573 \$

TABLEAU 2

Montant d'impôt total payé et nombre de particuliers ayant demandé des déductions pour frais d'exploration au 31 janvier 2026

	Année d'imposition 2024					
	Ligne 241		Ligne 250, code 09		Ligne 287, code 04	
	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)
Âge						
Moins de 40 ans	329	19 026 255 \$	390	25 742 874 \$	456	29 733 112 \$
De 40 à 54 ans	1 149	147 433 181 \$	1 068	171 019 649 \$	1 331	198 771 740 \$
De 55 à 64 ans	1 144	133 824 960 \$	763	105 416 281 \$	966	132 408 312 \$
65 ans ou plus	1 904	176 886 732 \$	439	51 479 111 \$	1 039	126 890 721 \$
Revenu total (ligne 199)						
Moins de 50 000 \$	105	62 234 \$	23	2 441 \$	28	7 196 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	402	1 963 966 \$	157	682 653 \$	191	844 642 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	1 027	14 320 398 \$	397	5 486 691 \$	654	8 805 002 \$
200 000 \$ ou plus	2 992	460 824 530 \$	2 083	347 486 129 \$	2 919	478 147 045 \$
Principale source de revenus						
Emploi	1 930	221 117 011 \$	1 682	230 413 847 \$	2 148	292 789 266 \$
Retraite	806	13 557 944 \$	160	2 293 274 \$	383	6 499 339 \$
Entreprise	429	25 074 116 \$	263	18 164 081 \$	340	23 744 928 \$
Placements	1 271	211 273 113 \$	517	99 013 147 \$	851	158 226 772 \$
Autres	90	6 148 944 \$	38	3 773 565 \$	70	6 543 578 \$
Total¹	4 526	477 171 128 \$	2 660	353 657 914 \$	3 792	487 803 885 \$

1. Le total peut ne pas correspondre à la somme des parties en raison des arrondis.



QUESTION 6

Revenu Québec compile les données par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés en fonction de 5 indicateurs : l'indicateur d'affaires au Québec (opérante au Québec et/ou ailleurs), nombre d'employés, taille de l'entreprise, compagnie minière ou autre, et siège social au Québec ou à l'extérieur du Québec. Pour les 10 dernières années et pour la dernière année, pouvez-vous divulguer :

- a) La proportion de la part du montant « autre » qui a été versé à des entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 – services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Les montants et la proportion des montants versés à des entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec dont le siège social se situe dans un état à faible taux d'imposition?
- c) Le motif pour lequel vous avez versé un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec, ainsi que le nom des entreprises ayant bénéficié d'un tel crédit?
- d) Pour chaque indicateur et chaque série temporelle, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et le nombre d'entreprises en ayant bénéficié?
- e) De manière plus spécifique, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui 1 – étaient inopérantes au Québec OU 2 – n'avaient aucun employé?
- f) La répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé en fonction de la taille de l'entreprise, de l'indicateur d'affaire au Québec et de l'indicateur de siège social au Québec?

RÉPONSE

- a) Proportion de la part du montant « autre » versé à des entreprises

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés selon le secteur d'activité économique¹ au 31 janvier 2026

	Année d'imposition ² 2024
06 – 09 : Mines, carrières et puits de pétrole	42 248 892 \$
Autres codes d'activités économiques (CAE)	1 245 113 \$
Proportion des autres CAE	3 %

- 1. Les données concernant la proportion du montant du crédit qui a été accordé aux entreprises sous les codes d'activités économiques 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel et 091 – Services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel sont confidentielles en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.
- 2. Les données pour l'année d'imposition 2024 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2026, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 97 %.



b) Entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec

Crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec¹ au 31 janvier 2026

	Année d'imposition ² 2024
Montant	21 364 862 \$
Proportion	49 %

1. Pour des raisons de confidentialité, les montants pour les sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec et du Canada ont été regroupés. Nous ne sommes pas en mesure de cibler les États à faible taux d'imposition.
2. Les données pour l'année d'imposition 2024 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2026, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 97 %.

c) Motif du versement d'un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec

Un crédit est accordé à une société si elle respecte les critères d'exigences soit, dans l'année d'imposition, avoir un établissement au Québec et y exploiter une entreprise. Elle doit également avoir engagé des frais admissibles. Les noms des entreprises inopérantes sont des données confidentielles en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

d) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et nombre d'entreprises en ayant bénéficié

Statistiques sur l'impôt à payer¹ par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources au 31 janvier 2026

	Année d'imposition ² 2024
Montant	1 622 676 \$
Nombre de sociétés	10

1. L'impôt à payer correspond à la ligne 425 de la déclaration de revenus des sociétés (CO-17).
2. Les données pour l'année d'imposition 2024 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2026, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 97 %.

e) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui étaient inopérantes au Québec ou n'avaient aucun employé

Cette information n'est pas disponible.

f) Répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé

Les données concernant la répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun personnel en fonction de la taille de l'entreprise sont confidentielles en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale en raison du nombre limité de sociétés concernées.



TABLEAU 1

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun personnel en fonction de l'indicateur d'affaires au Québec au 31 janvier 2026

	Année d'imposition ¹ 2024
Sociétés inopérantes au Québec	3 001 693 \$
Sociétés opérantes au Québec seulement	4 569 316 \$
Sociétés opérantes au Québec et ailleurs	4 520 345 \$

1. Les données pour l'année d'imposition 2024 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2026, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 97 %.

TABLEAU 2

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun personnel en fonction de l'indicateur de siège social au Québec au 31 janvier 2026

	Année d'imposition ¹ 2024
Hors Québec	7 169 445 \$
Au Québec	4 921 909 \$

1. Les données pour l'année d'imposition 2024 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2026, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 97 %.



QUESTION 10

Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée, pour l'année écoulée et la comparaison avec l'année précédente. Ventilation par région et pour l'ensemble du Québec, en indiquant :

- a) le nombre de particuliers ou d'entreprises;
- b) le nombre d'unités d'hébergement inscrites.

RÉPONSE

a) Nombre de nouvelles inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Région administrative ¹	Nombre d'entreprises	Nombre de particuliers	Total de nouvelles inscriptions
01 - Bas-St-Laurent	21	20	41
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	23	31	54
03 - Capitale-Nationale	78	170	248
04 - Mauricie	27	50	77
05 - Estrie	50	86	136
06 - Montréal	37	16	53
07 - Outaouais	27	15	42
08 - Abitibi-Témiscamingue	d. c.	d. c.	18
09 - Côte-Nord	d. c.	d. c.	15
10 - Nord-du-Québec	d. c.	d. c.	d. c.
11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	23	36	59
12 - Chaudière-Appalaches	26	64	90
13 - Laval	d. c.	d. c.	d. c.
14 - Lanaudière	52	121	173
15 - Laurentides	69	189	258
16 - Montérégie	28	18	46
17 - Centre-du-Québec	d. c.	d. c.	18
Total	495	842	1 337

d. c. : donnée confidentielle en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale en raison du nombre limité de particuliers ou de sociétés concernés.

1. Les données sont présentées par région administrative et non par région touristique.

b) Nombre d'unités d'hébergement : Ces informations sont produites par le ministère du Tourisme.



QUESTION 11

Le bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 319
Nombre d'inspections non conformes	690
Nombre de constats d'infraction signifiés ¹	948
Nombre de condamnations ¹	731
Montant des amendes ¹	2 804 783 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.



QUESTION 12

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Masse salariale pour toutes les activités d'inspection

	2025-2026 au 31 janvier
Masse salariale	5 433,5 k\$



QUESTION 13

Les revenus fiscaux bruts amassés par la taxe d'hébergement touristique.

RÉPONSE

Revenus liés à la perception de la taxe sur l'hébergement

	2025-2026 au 31 janvier
Revenus	126,7 M\$



QUESTION 14

Ventilation, par article de loi, du nombre d'infractions constatées aux lois dont le ministère est chargé de l'application.

RÉPONSE

Nombre de constats d'infraction signifiés¹

Activité	2025-2026 au 31 janvier
Enquêtes sur les fraudes fiscales	75
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	275
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	2 367
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	321
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	948
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	231
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	264
Autres activités de contrôle	65
Total	4 546

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés est lié à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.



QUESTION 15

Ventilation, par article de loi, du nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont le ministère est chargé de l'application ainsi que de leur valeur monétaire.

RÉPONSE

Considérant que le constat d'infraction ne prend sa valeur qu'au moment de la déclaration de culpabilité, le montant des amendes est présenté au lieu de la peine réclamée.

Amendes (en M\$)¹

Activité	2025-2026 au 31 janvier
Enquêtes sur les fraudes fiscales	6,3
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	0,7
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	10,5
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	0,2
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	2,8
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	1,7
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	0,8
Autres activités de contrôle	0,1
Total ²	23,1

1. Le montant des amendes est lié à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.
2. Le total peut ne pas correspondre à la somme des parties en raison des arrondis.



QUESTION 16

Taux effectif d'imposition sur le revenu :

- a) par décile;
- b) pour le 1 % ayant les revenus les plus élevés;
- c) pour le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés;
- d) pour le 0,01 % ayant les revenus les plus élevés;
- e) pour les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- f) pour les 100 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- g) pour les 10 contribuables ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABLEAU 1

Taux effectif moyen d'imposition du Québec pour les particuliers – revenu total par décile (en pourcentage) au 31 janvier 2026

Revenu total	2024
1 ^{er} décile	0,1
2 ^e décile	0,1
3 ^e décile	0,6
4 ^e décile	2,4
5 ^e décile	4,6
6 ^e décile	6,3
7 ^e décile	7,8
8 ^e décile	9,3
9 ^e décile	10,7
10 ^e décile	14,8
Total	9,7

TABLEAU 2

Taux effectif moyen d'imposition du Québec pour les particuliers ayant les revenus les plus élevés (en pourcentage)¹ au 31 janvier 2026

Revenu total	2024
Le 1 % ayant les revenus les plus élevés	17,3
Le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés	18,9
Les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés	21,1

1. Les données concernant les 100 et les 10 contribuables ayant les revenus les plus élevés sont confidentielles en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

**QUESTION 19**

Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de revenus préremplies.

RÉPONSE

Le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un projet pilote concernant la déclaration de revenus simplifiée (préremplie), le 21 mars 2023, lors du discours sur le budget 2023-2024. Les travaux de mise en place du projet pilote ont été initiés dès le début de 2023-2024.

Le projet pilote visait à faciliter la production de la déclaration de revenus des personnes vulnérables, leur permettant ainsi d'obtenir toutes les sommes auxquelles elles ont droit.

Le projet pilote, reconduit pour l'année d'imposition 2024, a été étendu aux jeunes et aux particuliers à faible revenu, ayant une situation fiscale simple.

Le projet pilote se poursuivra pour une troisième année, c'est-à-dire pour l'année d'imposition 2025, et les clientèles ciblées précédemment continueront d'en bénéficier. De plus, une nouvelle clientèle y sera ajoutée, soit les étudiants âgés de 18 à 35 ans poursuivant des études postsecondaires.

L'élargissement aux différentes clientèles s'inscrit dans les activités courantes de l'organisation. Par conséquent, les dépenses relatives à l'ajout de nouvelles clientèles n'ont pas été comptabilisées de façon spécifique.



QUESTION 21

Depuis le 1^{er} mai 2020 et pour chaque année subséquente, le nombre d'enquêteurs de Revenu Québec en service pour faire respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb? Combien de contraventions ont été délivrées par ces mêmes inspecteurs par année depuis 2020? Quelle est la totalité du montant des amendes récoltées par Revenu Québec à ce jour?

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

TABLEAU 1
Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection

	2025-2026 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	67,6

TABLEAU 2
Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 319
Nombre d'inspections non conformes	690
Nombre de constats d'infraction signifiés ¹	948
Nombre de condamnations ¹	731
Montant des amendes ¹	2 804 783 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.



QUESTION 22

Concernant les contrôles de conformité fiscale dans le milieu de la coiffure depuis 2014 :

- a) quelles sont les pertes fiscales estimées dans ce secteur d'activité selon les plus récentes estimations disponibles;
- b) quels moyens et ressources humaines ont été déployés pour assurer cette conformité;
- c) combien de contrôles fiscaux ont été effectués;
- d) combien de dossiers ont fait l'objet d'une réclamation;
- e) quelles recettes ont été récupérées suite à ces contrôles;
- f) quels sont les moyens que Revenu Québec entend déployer dans le futur pour assurer cette conformité.

RÉPONSE

Les moyens et les ressources déployés par Revenu Québec par secteur d'activité découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle. De plus, l'évaluation des pertes fiscales relève du ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 1

Nombre de contribuables et mandataires ayant fait l'objet d'une vérification ou d'une intervention en non-production et découlant en avis de cotisation dans le secteur des soins personnels

	2025-2026 au 31 janvier
Nombre de contribuables et de mandataires	3 307

TABLEAU 2

Résultats globaux des activités de contrôle fiscal dans le secteur des soins personnels

	2025-2026 au 31 janvier
Résultats ¹	10,3 M\$

1. Ces résultats correspondent à l'ensemble des activités de contrôle fiscal, incluant les contrôles génériques applicables à l'ensemble des déclarations produites par les contribuables et les mandataires.

**QUESTION 27**

Débours et mesures visant à assurer la conformité fiscale des détenteurs de cryptomonnaie.

RÉPONSE

Les débours visant à assurer la conformité fiscale des détenteurs de cryptoactifs découlent de sa stratégie d'intervention qui est confidentielle.

Afin d'assurer la conformité fiscale des détenteurs de cryptomonnaies :

- pour l'année d'imposition 2025, le contenu du formulaire prescrit « Déclaration relative aux cryptoactifs » a été simplifié et amélioré;
- le site Internet de Revenu Québec a été modifié afin de regrouper l'information pertinente concernant les cryptoactifs.

Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite

Opposition officielle

NR1
(RP1-64) Prévisions d'embauches et des augmentations salariales ventilées par catégorie d'employés.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 29.

NR2
(RP1-66) Montant versé par le gouvernement fédéral pour la perception et l'administration de la TPS.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 26.

NR3
(RP1-68) Montant prévu par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements particuliers – Opposition officielle » sous la question 67.

NR4
(RP1-70) Ventilation des amendes envoyées pour la lutte contre le travail au noir, la lutte contre le commerce illicite et la lutte contre les crimes économiques. Pour chacune de ces catégories, ventilation par année des montants récupérés et par région. Indiquer les moyens mis en place pour chaque catégorie et les critères d'évaluation de celles-ci.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 47.

Deuxième groupe d'opposition

NR5
(RP2-7) Indiquer les mesures correspondant à une analyse différenciée des sexes (ADS) intégrées aux données pour l'année écoulée, ainsi que les mesures à venir.
Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR6
(RP2-8) Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS)?
Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR7
(RP2-9) Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.

NR8
(RP2-17) Ventiler le recours aux REERs :
a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
b) en valeur moyenne, par décile de revenus;
c) en valeur totale, par décile de revenus;
d) indiquer le coût fiscal total, par déciles de revenus.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.

NR9
(RP2-18) Ventiler le recours aux CELIs :
a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
b) en valeur moyenne, par décile de revenus;
c) en valeur totale, par décile de revenus;
d) indiquer le coût fiscal total, par décile de revenus.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.

NR10
(RP2-20) Dépenses encourues et études effectuées pour mettre à jour les données relatives aux pertes fiscales découlant des paradis fiscaux, de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.

Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite (suite)

NR11
(RP2-23) Nombre (et taux correspondant) de contribuables détenant un statut d'immigration temporaire ou de demandeur d'asile, depuis 2019 (par année), tel qu'il appert notamment de leur numéro d'assurance sociale débutant par le chiffre 9 :
a) préciser le statut d'immigration temporaire (TET, étudiants, etc.);
b) demandeurs d'asile.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR12
(RP2-24) Nombre (et taux correspondant) de contribuables détenant le statut de résident permanent du Canada, depuis 2019 (par année).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR13
(RP2-25) Pourcentage de la recette fiscale québécoise provenant de contribuables détenant un statut d'immigration temporaire (travailleur étranger temporaire, étudiant) ou de demandeur d'asile, depuis 2019 (par année).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR14
(RP2-26) Pourcentage de la recette fiscale québécoise provenant de contribuables détenant le statut de résident permanent du Canada, depuis 2019 (par année).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR15
(RP2-28) Pour les bénéficiaires du crédit d'impôt pour les personnes aidantes, donner les dépenses et le nombre de personnes bénéficiaires, ventilé par genre et par catégorie d'âge, ventilé pour 2025-2026.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.